

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1140

présenté par

M. Bazin

à l'amendement n° 1108 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 15

À l'alinéa 7, après le mot :

« associées »,

insérer les mots :

« et les catégories de sites de consommation exemptées le cas échéant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vient vous proposer un ajout donnant la faculté d'exclure par voie réglementaire de manière générique certains secteurs très sensibles, en plus de la faculté donnée au gouvernement au quatrième alinéa qui permet un filtrage sur une base plus fine, au cas par cas.